



REPRÉSENTATION PERMANENTE  
DE LA FRANCE AUPRÈS DE  
L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES  
À VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique  
des Nations unies

COMITE PLENIER  
66<sup>ème</sup> session (31 mai – 9 juin 2023)

### **Point 4 – Débat général**

Déclaration de la délégation française

*= Seul le prononcé fait foi =*

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de saluer votre engagement pour mener les travaux de ce comité, ainsi que l'investissement du bureau des affaires spatiales pour l'organisation de cette session.

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne et de ses Etats membres, prononcée au titre de ce point de l'ordre du jour, et souhaite ajouter les éléments suivants à titre national.

Je tiens, tout d'abord, à réitérer avec la plus grande fermeté notre condamnation de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. Au-delà des graves violations de la Charte des Nations Unies, cette agression a des conséquences profondément

déstabilisatrices pour les activités spatiales de nombreux Etats et fragilisent le travail de ce sous-comité.

Dans ce contexte, je tiens rappeler la nécessité que l'espace extra-atmosphérique soit exploité et utilisé librement et de manière pacifique, pour le bien et dans l'intérêt de tous les peuples. Notre délégation est particulièrement attachée au respect du principe de liberté d'accès à l'espace pour les utilisations pacifiques, ainsi qu'à la préservation de la sécurité et de l'intégrité des satellites en orbite.

Monsieur le Président,

Depuis la 65eme session de notre Comité, la France a poursuivi ses efforts en matière de coopération internationale. Paris a ainsi accueilli le 73eme congrès astronautique international en septembre 2022. Ce congrès de référence a eu une fréquentation record de la thématique « l'espace pour tous ».

Le CNES participe actuellement à plusieurs missions scientifiques majeures conduites en lien avec ses partenaires européens et américains parmi lesquelles le Télescope spatial James Webb, la sonde JUICE, les satellites d'altimétrie SWOT et d'étude du CO2 Microcarb. La France s'est par ailleurs engagée dans l'observation de la végétation terrestre à travers la mission franco-israélienne Venus et dans l'étude des vents et des vagues à travers le satellite CFOSAT construit avec la Chine. Un futur satellite appelé Trishna, construit en partenariat entre le CNES et l'agence spatiale indienne, complétera notre connaissance des ressources hydriques sur terre.

Toujours en matière de climat, la France continuera de soutenir l'initiative d'Observatoire spatial du climat (SCO), qui compte désormais 38 membres. Sous l'égide du SCO, plus de 70 projets de valorisation des données spatiales accompagnent la mise en œuvre de l'Accord de Paris pour faire face au changement climatique. Je souhaite à ce titre saluer les Pays-Bas et la Norvège qui a récemment rejoint le SCO.

Monsieur le Président

La France suit avec attention l'augmentation rapide du nombre d'objets dans l'espace et entend continuer à œuvrer à la bonne mise en œuvre des obligations internationales telles que prévues dans les principaux traités, afin de préserver la viabilité des activités spatiales.

La France s'est dotée dès 2008 d'une loi sur les opérations spatiales particulièrement ambitieuse, notamment afin de favoriser le développement d'activités spatiales responsables et une utilisation viable de l'espace. Forte de son expérience, elle continue à soutenir les États qui élaborent leurs législations et réglementations spatiales. Elle contribue ainsi au programme *Space law for new space actors* du Bureau des affaires spatiales et dans ce cadre, des experts français ont participé à une formation en droit spatial au profit du Kenya.

L'année à venir verra la poursuite de projets ambitieux dans le domaine de l'exploration robotique et humaine de l'espace. La France, a rejoint les signataires de la déclaration dite des « Accords Artemis » en juin 2022, qui réaffirme l'importance du cadre universel établi par le Traité sur l'espace de 1967. Ma délégation souhaite rappeler son attachement à l'élaboration, dans le cadre de ce comité, de principes devant servir de cadre à l'exploration lointaine. A ce titre, l'adoption par ce comité du rapport du groupe de travail sur les ressources spatiales constituera un jalon indispensable.

En complément de ces aspects juridiques, la France attache une importance toute particulière aux discussions menées sous l'égide du sous-Comité Scientifique et technique. En particulier, ma délégation participe activement aux travaux du groupe sur la viabilité à long terme des activités spatiales présidé avec efficacité par M. Umamaheswahan, représentant de l'Inde. Ma délégation s'est ainsi associée à

d'autres délégations [Canada, Italie, Japon, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Etats Unis] pour soumettre un document de position (CRP) rappelant nos objectifs :

- d'abord recueillir les meilleures pratiques nationales dans l'application des 21 lignes directrices existantes et endossées par l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- ensuite soutenir les actions de renforcement de capacités à destination des nouvelles nations spatiales ;
- et enfin, identifier, des domaines précis dans lesquels des progrès restent à accomplir pour l'ensemble de la communauté des nations spatiales afin de parvenir à cette viabilité à long terme

Monsieur le Président,

Compte tenu du travail accompli par ce groupe et plus largement par notre enceinte, la France sera particulièrement attentive à ce que les résultats du Sommet sur le Futur qui se tiendra en 2024 ne viennent se substituer aux avancées enregistrées ici à Vienne. Nous rappelons à ce titre notre attachement à l'intégrité des mandats viennois et genevois et au rôle prépondérant des Etats dans la préparation de cet évènement.

Je vous remercie de votre attention./.